

Seuls les enseignants nommés à titre provisoire ou ayant fait une demande de non maintien sans obtenir de poste à la 1^{ère} phase doivent remplir et retourner cette fiche.

Elle est à retourner impérativement pour le vendredi 1^{er} JUIN 2012 délai de rigueur.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne - Division des Ecoles – Service du Mouvement - Cité Administrative Tirlot –
51036 Châlons en Champagne Cedex

Barème :

FICHE DE RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE SECONDE PHASE DU MOUVEMENT

- Instituteurs et Professeurs des écoles titulaires
- Professeurs des écoles stagiaires

Nom d'usage : Prénom :

Nom patronymique : Date de naissance :

Cette fiche de renseignement sera consultée lors des affectations de la 2^{nde} phase du mouvement.

Il est obligatoire de renseigner la priorité A ou B.

Si vous optez pour la priorité A, on considérera la nature de poste classée n°1.

Les secteurs géographiques seront alors examinés dans l'ordre de votre classement jusqu'à découverte d'un poste.

Si nécessaire, les natures de postes suivantes seront traitées selon la même procédure.

Si vous optez pour la priorité B, on considérera le secteur géographique classé n°1

Les natures de postes seront alors examinées dans l'ordre de votre classement jusqu'à découverte d'un poste. Si nécessaire, les secteurs géographiques suivants seront traités selon la même procédure.

Exemple 1

Vous choisissez priorité A (nature des postes)

Votre choix 1 : « Élémentaire »

Votre choix 2 : « Maternelle »

etc...

La procédure de recherche sera :

Recherche d'un poste élémentaire parmi les secteurs géographiques que vous avez classés.

Par exemple :

1- Châlons urbain, 2- Châlons rural, 3 - Epernay rural, 4 - Vitry urbain, 5 - Vitry rural, etc...

Si rien ne vous est attribué en « élémentaire » votre choix 2 « maternelle » sera étudié de la même manière dans l'ordre du classement des secteurs et ce jusqu'à épuisement de la liste.

Il est dans votre intérêt de classer la totalité des natures de postes.

Remarque : pour les professeurs des écoles stagiaires, il n'y a pas obligation à classer les postes ASH, EREA, SEGPA, ULIS.

Exemple 2

Vous choisissez priorité B (secteur géographique)

Votre choix 1 : Épernay Urbain,

Votre choix 2 : Épernay Rural

etc...

La procédure de recherche sera :

Recherche d'un poste sur « Épernay Urbain » dans l'ordre de classement des natures de postes.

Étude si nécessaire de votre choix 2 « Épernay Rural » selon la même procédure.

Il est dans votre intérêt de classer la totalité des 12 secteurs.

A B

Cocher la case correspondant à la priorité choisie

PRIORITE A (nature des postes sollicités) A classer de 1 à 11	PRIORITE B (secteur géographique demandé) A classer de 1 à 12
--	--

Maternelle		REIMS Urbain	
Elémentaire		REIMS Rural	
Brigade		EPERNAY Urbain	
ZIL		EPERNAY Rural	
Postes Composés		CHALONS Urbain	
Postes spécialisés dans les écoles : CLIS		CHALONS Rural	
Postes spécialisés dans le 2 nd degré : ULIS		VITRY Urbain	
Postes spécialisés en établissement spécialisé (IME, Institut Michel Fandre, Foyer de l'Enfance, Village Yvon Morandat, ITEP)		VITRY Rural	
		SEZANNE Urbain	
Postes éducateurs en EREA		SEZANNE Rural	
Postes enseignants spécialisés en EREA SEGPA		STE MENEHOULD Urbain	
		STE MENEHOULD Rural	

Fait à, le

Signature